



Etude Tiers-lieux

Le Parc lance une étude afin d'analyser l'opportunité de créer des **Tiers-lieux** (*) sur le territoire.

Dans cette perspective, le Parc propose aux **particuliers, habitants, professionnels, associations** de compléter un questionnaire spécifique.

Questionnaires Particuliers, habitants, professionnels, associations : <https://forms.gle/2pxLKivUNASthFeRA>

(*) Les tiers-lieux sont des lieux « hybrides » permettent de donner une nouvelle vitalité économique et sociale au territoire en proposant des fonctionnalités et des services nouveaux aux professionnels ainsi qu'au grand public.

Pour les professionnels (salariés, indépendants, chefs d'entreprises, artisans...), des espaces de travail partagés (co-working, ateliers) et une animation favorisent les échanges, l'innovation tout en limitant les mobilités domicile-travail.

Pour les habitants, les particuliers, des ateliers, des évènements culturels, une boutique, des espaces de convivialité...permettent de développer des activités partagées, de tisser un nouveau lien social, tout en répondant à la demande de services de proximité.

Pour les associations, ces tiers-lieux permettent de concrétiser certains de leurs projets plus facilement.